

NOTE SUR LE BUDGET 2007 ET SUR LE PRES

Suite à sa lettre du 6 novembre à la Présidente de l'Université, la Coordination SNESUP-FSU de l'Université Paris 12 Val de Marne formule sur les questions du Budget 2007 et du PRES les appréciations et demandes suivantes :

◆ **Projet de budget 2007 :**

Lors des travaux de la Commission des Moyens d'octobre dernier, un participant enseignant, par ailleurs élu au CA sur la Liste « *Une autre voix pour Paris 12 avec le SNESUP et SLR* » s'est ému de la baisse immédiate des crédits de fonctionnement inscrite dans le projet de Lettre de Cadrage Budgétaire. Sachant qu'une telle baisse exposait les composantes à une réduction des activités, notamment sur le plan des cursus, il a suggéré une autre version assortie d'une « *clause de sauvegarde* » apportant aux composantes la garantie qu'elles pourraient compter en cours d'exercice sur une dotation qui ne soit pas inférieure, pour un même effectif d'étudiants, à leur dotation 2005 – 2006 actualisée et indexée.

La nouvelle version de Lettre de Cadrage émise par la suite prend en compte partiellement cette préoccupation en prévoyant « *une première dotation **initiale** à hauteur de **4,4 M€** à répartir dans le budget initial, ainsi qu'une dotation **complémentaire** à hauteur de **0,6 M€** à répartir lors de la 1^{ère} Décision Budgétaire Modificative de 2007 en fonction de la réalité des dotations ministérielles, de la politique pédagogique de la composante et de sa cohérence avec les priorités de l'établissement débattues en CEVU (ex dotation contractuelle) ».*

Cependant, outre que les montants indiqués sont grevés par des charges nouvelles (charges sociales de certains personnels), l'obtention par chaque composante concernée d'une dotation complémentaire sera tardive (DBM en Mars – Avril 2007) et aléatoire faute de précisions et de garanties sur le processus et les critères d'attribution. Certes, il n'est pas sans intérêt de faire jouer un effet de « levier » pour inciter à réaliser au mieux les objectifs du projet d'établissement via l'attribution d'une dotation complémentaire, si cela vient s'ajouter à une dotation de base assurant déjà un fonctionnement à hauteur voulue. Mais dans l'immédiat, la modicité de la DGF répartie contraint les composantes à réduire de 6.4 % les dépenses. Dans cette situation imputable à l'insuffisance de l'enveloppe attribuée aux universités, la Coordination SNESUP-FSU de Paris 12 recommande aux élus des Listes *SNESUP-SLR* de ne pas approuver en l'état le projet d'enveloppe du budget initial répartie entre les composantes.

◆ **Projets de construction de PRES :**

La Coordination SNESUP-FSU de Paris 12 a pris connaissance des épisodes et des litiges survenus au sujet des statuts et des objectifs du **PRES « UniverSud »**. Les ultimatums visant au dépôt précipité d'une version très inégalitaire et hiérarchisante entre membres du PRES, avec des clauses de fonctionnement autoritaire caricaturales et un renoncement extensif aux prérogatives des universités, ne pouvaient être acceptés. La Coordination estime positif que l'Exécutif de l'Université Paris 12 n'ait pas souscrit à cette construction défectueuse dont les termes lui étaient imposés, tout en soutenant la poursuite des coopérations avec les universités jusqu'ici associées dans le projet de PRES. Elle demande que toute future construction de PRES fasse l'objet d'une concertation impliquant aux différentes phases les organisations syndicales, et que les statuts envisagés présentent des garanties sérieuses sur le plan de la composition des instances, du mode de désignation des responsables, des clauses de fonctionnement et des prérogatives respectives du PRES et de ses membres. La mise en place d'une entité permettant coopérations et synergies ne doit pas être synonyme d'un dessaisissement des universités-membres de leurs prérogatives, ni conduire à une superstructure se réservant les projets « excellents » bien financés, ne laissant aux établissements que le « tout-venant » d'un service public minimal.

La Coordination SNESUP-FSU de Paris 12 prend des contacts avec ses homologues des universités franciliennes en vue de procéder aux échanges et aux démarches concourant à édifier un PRES à vocation coopérative apte à valoriser les réalisations scientifiques et pédagogiques de notre université.

Créteil, le 08-11-2006.